



■ **Décision n° SGA-DEC-2024-n° 065**
Objet : Abonnement Solution numérique – Comptage piétons

Direction générale des services - Action Cœur de Ville

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que le dispositif Action Cœur de Ville se poursuit jusqu'en 2026 avec un ensemble de partenariats utile aux réflexions liées aux attractivités de centre-ville

Que la solution numérique MY TRAFFIC (quantification des flux piétons) permet d'avoir une base de données mesurant l'attractivité du centre-ville depuis 2020, en certains lieux du centre-ville. Les flux mesurés, ainsi que les caractéristiques des usagers du centre-ville (âge, catégories socio-professionnelles) permettent d'évaluer la clientèle possible auprès de potentiels porteurs de projet

Que l'abonnement MY TRAFFIC doit être renouvelé pour l'année 2024 afin d'avoir une continuité d'analyse de la fréquentation du centre-ville entre 2020 et 2024

■ **Décide**

Article 1 : Le montant de la prestation est fixé à 11600 euros TTC pour l'année 2024.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil le 6 février 2024
Jean Claude VILLEMAIN
Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : **13 FEV. 2024**
Date de publication sur le site de la Ville : **15 FEV. 2024**